

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1178 clôturant la session budgétaire du Conseil- Représentatif de la Côte Française des Somalis, ouverte le 30 novembre 1951

n° 1178

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 décembre 1952

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1952

Date du numéro
1 février 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950, fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une Assemblée Représentative Territoriale de la Côte Française des Somalis et notamment son article 23

Vu l'arrêté n° 1091 du 19 novembre 1951, modifiant l'arrêté n° 1035 du 5 novembre 1951, portant convocation du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis pour la session budgétaire de 1951 et fixant la date d'ouverture de cette session;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—La session budgétaire du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, ouverte le vendredi 30 novembre 1951, est close ce jour.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N.

SADOUL